



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 21.11.2023

ID : 077-217702158-20231113-02023_067-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 21	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 4	Votants : 25	

Date de la convocation : 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le lundi 13 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MONGIN Claude

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric M. USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. SEVESTE Arnaud à Mme LENOIR Isabelle – Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie à M. Claude MONGIN – Mme ROUSSEL Mylène à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme PROD'HOMME Isabelle à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Était absent sans pouvoir : M. HASCOET Alexandre – Mme ALBU Angélique

DÉLIBÉRATION N° 02023_067 GTO RUGBY CENTRE 77: DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE POUR LA SAISON SPORTIVE 2023-2024

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la demande de subvention exceptionnelle présentée par le *GTO rugby centre 77* motivée par le maintien au niveau fédérale 3 de l'équipe seniors pour la saison sportive 2023/2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier de demande de subvention exceptionnelle adressé par le président du *GTO rugby centre 77* à la commune en date du 30 septembre 2023 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'accompagner la performance sportive de ce club bien implanté dans le paysage sportif et associatif du territoire ;

Considérant que les activités de cette association relèvent des actions que la commune peut légalement soutenir ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 077-217702158-20231113-02023_067-DE




Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'accorder au *GTO rugby centre 77*, au titre de la saison sportive 2023/2024, une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros ;

Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, le 13 novembre 2023


Le secrétaire de séance
Claude MONGIN




Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN